



Residence des enfants chez la mere et scolarité chez le pere

Par **monkaya**, le **20/01/2010** à **16:25**

Bonjour, rnje suis divorcée depuis le 12 avril 2006 et la residence de mon fils (15 ans aujourd'hui) est chez moi.pour les visites chez le papa,c'est a la convenance des 2 parties.rnmon fils a souhaité etre scolarisé chez son pere cette année.comme il habite a 160 km de chez moi,mon fils reste la semaine chez son pere et revient ici le week end et les vacances.je perçoit des allocations pour mon fils auprès de la caf.est ce que je suis en infraction?